



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉPIPHANE

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC

Mesdames les citoyennes, Messieurs les citoyens,

Cet avis public est pour vous informer que la Municipalité a procédé au téléversement sur sa page Facebook (page de la Municipalité de Saint-Épiphanie) de deux vidéos sur des événements touchés par des mesures provenant du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation pour le COVID-19:

- [Assemblée extraordinaire 4 mai 2020](#) portant sur un avis de motion et un dépôt de projet de règlement concernant la taxation et la tarification de 2020. Le but étant de permettre à la Municipalité d'aider ses citoyens les plus durement touchés par la pandémie actuelle du COVID-19.
- [Ouverture des soumissions annuelles pour la voirie](#) demandées dans le cadre d'appels d'offres sur invitation. La Municipalité recherche de nouveaux fournisseurs annuels pour les matériaux granulaires, la location de machineries et la fourniture de carburants (diesel/essence).

Chacun des événements cités peut être consulté en cliquant directement sur son hyperlien ou tout simplement en vous rendant sur la page Facebook de la Municipalité.

Prendre note que certains employés (*la Direction générale, la Direction générale adjointe, le technicien du Service des Sports, de la Culture et de la Vie communautaire et l'inspecteur municipal*) sont en télétravail suite à la pandémie du COVID-19. Jusqu'à nouvel ordre, ces derniers sont joignables que sur leur courriel professionnel. L'ensemble des locaux municipaux demeure également fermé pour les mêmes raisons. Les services de voirie, de sécurité incendie et de réception sont toutefois maintenus comme services essentiels.

DONNÉ à Saint-Épiphanie, le 8^e jour du mois de mai deux mille vingt (2020).

Monsieur Stéphane Chagnon, M.A.P.
Directeur général – secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

JE, soussigné, directeur général – secrétaire-trésorier de la Municipalité de Saint-Épiphanie, certifie sous mon serment d’office que j’ai publié l’avis public ci-annexé conformément à la loi.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 8^e jour du mois de mai deux mille vingt (2020).



Monsieur Stéphane Chagnon, M.A.P.
Directeur général – secrétaire-trésorier